



SAINT-DENIS  
DE-BROMPTON

MRC DU VAL-ST-FRANÇOIS  
PROVINCE DE QUÉBEC

## AVIS PUBLIC

Est donné par la soussignée, secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, de l'entrée en vigueur du Règlement n° 685 intitulé : *Règlement n° 685 pour déterminer le taux de taxes et les tarifs pour l'exercice financier 2020 et pour fixer les conditions de perception* adopté lors de l'assemblée ordinaire du 13 janvier 2020.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis, conformément à la loi.

**DONNÉ À SAINT-DENIS-DE-BROMPTON  
CE 14 JANVIER 2020**

Liane Boisvert  
Directrice générale et secrétaire-trésorière